

CYCLE RSA

Du contexte au réglementaire au contrôle du versement

3 JOURS, 21 HEURES

ACTION SOCIALE

CODE : GCY41

Objectifs de la formation

Maîtriser le cadre législatif et réglementaire du dispositif RSA

Savoir traiter les recours

Gérer le cas des étrangers, des étudiants et des entrepreneurs

Savoir gérer les cas spécifiques relatifs au contrôle du RSA

Appréhender les modes de récupération et de contrôle du versement de la prestation

Animée par

- BECUE - PEETERS Cécilia
Juriste,
DÉPARTEMENT DU NORD

Public concernés

- Directeur CCAS/CIAS ; Agent départemental/communal des services instructeurs et juridiques ; Élu chargé des affaires sociales ; Chargé de mission sociale

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants ou Elu(e)s : 1585,00 €HT
 - Communes > 20 000 habitants, autres établissements publics : 1985,00 €HT
-

Module 1

Maîtriser le cadre réglementaire du RSA

- Rappel des enjeux et objectifs lors de la mise en œuvre du dispositif
-

Connaître les droits de l'allocataire

- Le montant de l'allocation, les modalités de versement de l'allocation
-

Traiter les contentieux relatifs au RSA

- Le recours administratif préalable, le recours contentieux, les solutions jurisprudentielles à retenir
-

Gérer le cas des ressortissants étrangers

- Les ressortissants communautaires ou non communautaires
 - Le cas particulier des conventionnements internationaux
-

Maîtriser les conditions spécifiques d'ouverture des droits : les étudiants, les travailleurs/entrepreneurs indépendants

Module 2

Maîtriser les dispositifs d'encadrement des allocataires du RSA

- Quel est le dispositif d'accompagnement, qui sont les équipes pluridisciplinaires, dans quels cas surviennent la suspension de l'allocation, quand peut survenir la radiation de l'allocataire
-

Comment mettre en place la lutte contre la fraude

- Mettre en œuvre les amendes administratives
 - Connaître les différentes procédures du volet pénal de la lutte contre la fraude
-

Mettre en œuvre la récupération des indus

- Distinguer les indus frauduleux et les indus non frauduleux
- Récupération biennale et quinquennale

- Connaître la combinaison des procédures pénales et civiles de récupération
- Comment obtenir la liquidation en dommages et intérêts

Connaître les difficultés de récupération liées aux procédures de surendettement

Dates

Classe virtuelle Paris

22-24/11/2021 18-20/01/2022
07-09/06/2022
13-15/09/2022
22-24/11/2022

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par E mail aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités

multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.